



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

21 MAI 2026

C.A. 33.010  
ATPV 1000/cm<sup>2</sup>  
Grau de riscos 2  
Ref. MAC 140 3RM

# Agenda

## 1 Stratégie du Groupe

3

Philippe Guillemot  
Président-directeur général

## 2 Résultats 2025

14

Nathalie Delbreuve  
Directrice Financière

## 3 Allocation du capital

21

Philippe Guillemot  
Président-directeur général

## 4 Gouvernance et rémunération

26

Hera Siu  
Présidente du Comité des nominations  
et de la gouvernance  
Présidente du Comité  
des rémunérations

## 5 Rapport des Commissaires aux comptes

43

May Kassis-Morin  
Commissaire aux comptes  
ERNST & YOUNG

## 6 Questions / Réponses

53

## 7 Résolutions

54

Norah Lalaoui  
Responsable droit boursier  
et corporate governance





# 1. Stratégie du Groupe

**Philippe Guillemot**  
*Président-directeur général*

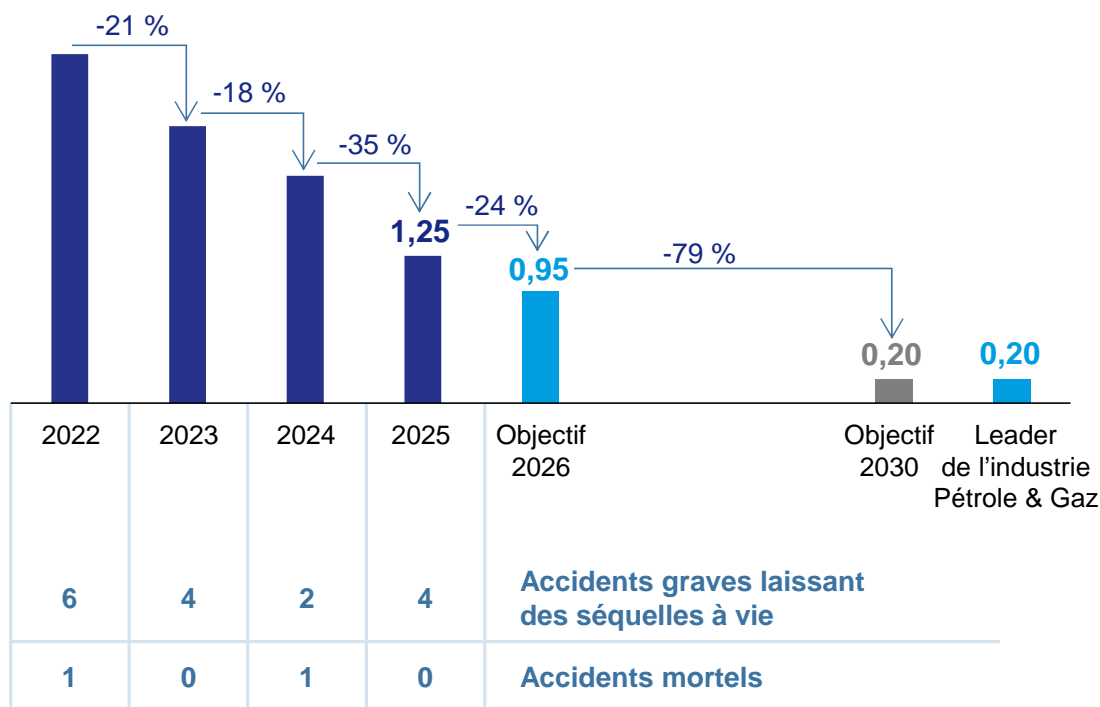


# La Santé-Sécurité, notre première priorité



## NOTRE AMBITION

Atteindre les plus hauts standards Sécurité de l'industrie du Pétrole & Gaz



## FROM GOOD TO GREAT

Notre vision pour la Santé et la Sécurité à horizon 2030

**ZÉRO**

Accident grave laissant des séquelles à vie

**≤0,2**

Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt

**ZÉRO**

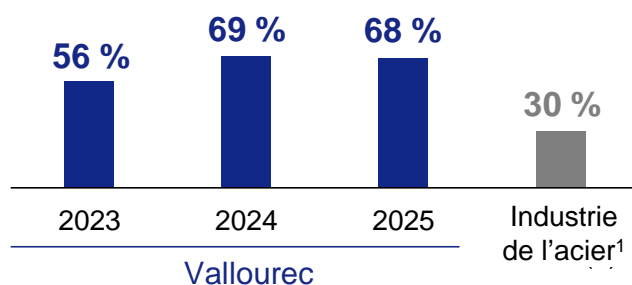
Maladie professionnelle

Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt, inclus les employés Vallourec, les personnels intérimaires et les sous-traitants. Leader de l'industrie Pétrole & Gaz est basé sur les données 2022 IOGP

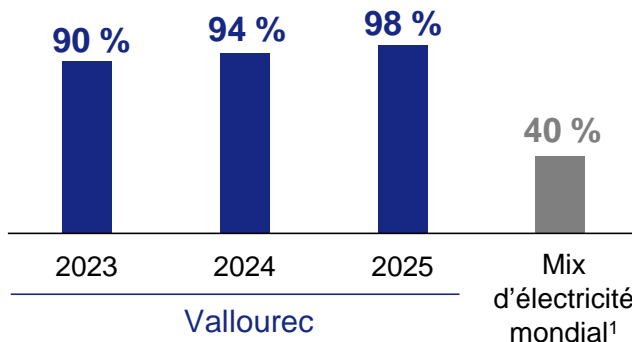
# Consolider et accélérer la décarbonation

## Une chaîne d'approvisionnement alignée avec notre stratégie

% d'acier issu de ferrailles recyclées

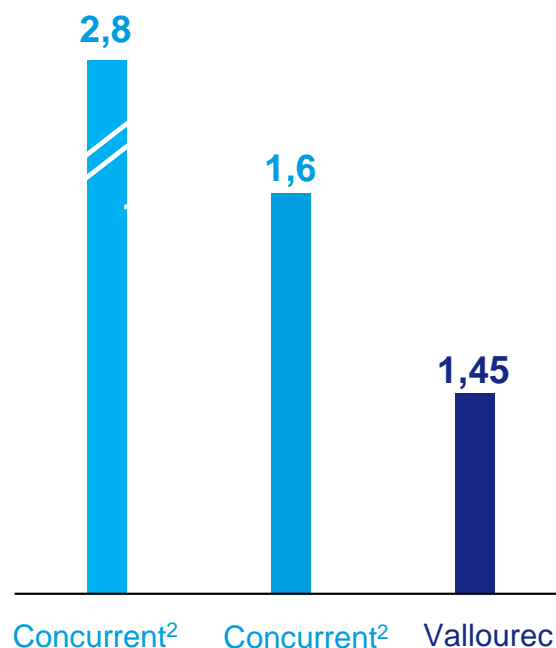


% d'électricité bas carbone



## Une empreinte carbone de référence dans l'industrie

Tonnes CO<sub>2</sub>e / Tonne de Tubes finis



## Leviers clés de décarbonation

Réalisé  En cours

### Empreinte industrielle

- Nouvelles routes industrielles
- Implantation dans des pays à électricité décarbonée
- Initiatives d'efficacité énergétique

### Amélioration des procédés

- Augmentation de la part de ferrailles recyclées
- Utilisation de charbon de bois issu de la biomasse
- Réduction des émissions de méthane

### Achats

- Approvisionnement en électricité bas-carbone
- Augmentation de la part d'acier recyclé

Source: <sup>1</sup>Agence Internationale de l'Energie ; <sup>2</sup>Environmental Product Declaration (EPD) base sur l'analyse de cycle de vie , EPD publiées au sein du secteur

# Un engagement de décarbonation inscrit dans la durée



**OBJECTIF 2030**  
SOCLE DU PLAN  
DE TRANSITION

## ENGAGEMENTS GSCC

Standard international sectoriel pour garantir  
une production d'acier alignée avec l'Accord de Paris

Acier laminé mis en œuvre : 1,5°C  
Empreinte carbone Groupe : bien en dessous de 2°C



**ENGAGEMENTS SBTi**  
Réduction des scopes 1,2 et 3  
(amont et aval)



**OBJECTIF 2025**  
ATTEINT AVEC  
3 ANS D'AVANCE

Empreinte carbone Groupe : bien en dessous de 2°C

## PROJET GREENHOUSE

Programme d'économies d'énergie



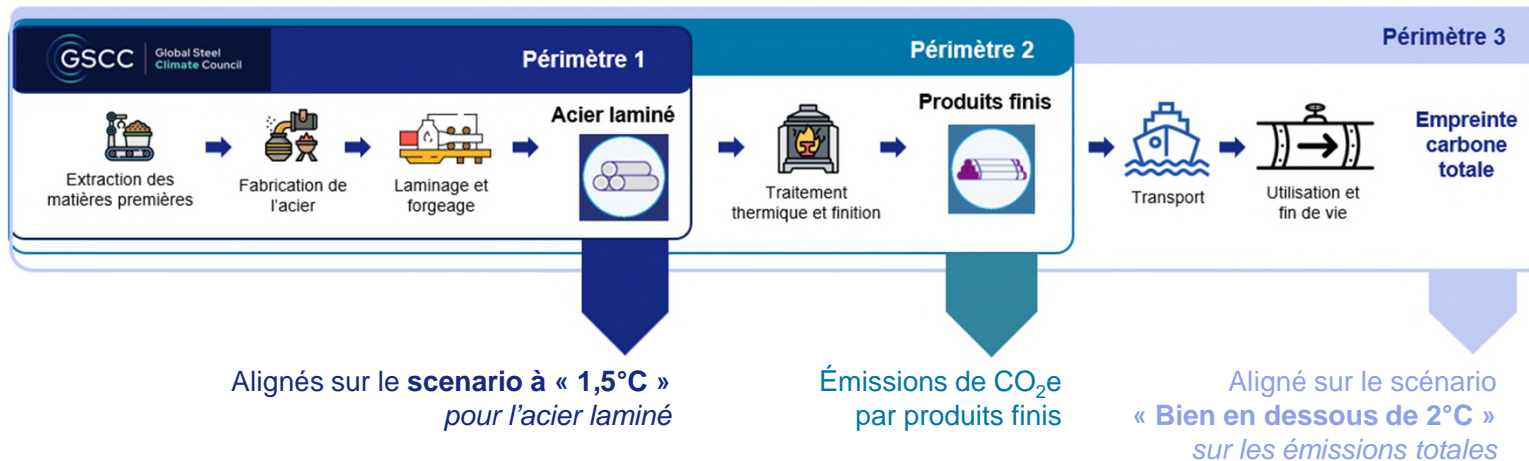
Système de notation CDP : Awareness (C/C-) ; Management (B/B-) ; Leadership (A/A-)

# Accélérer la trajectoire

## UN PLAN DE TRANSITION AMBITIEUX ALIGNÉ SUR L'ACCORD DE PARIS

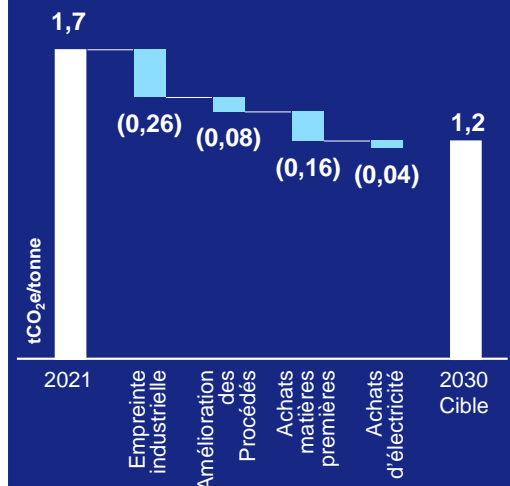
Objectifs 2030  
vs. l'année  
de référence 2021

-30% en tCO<sub>2</sub>e/tonne  
-30% en tCO<sub>2</sub>e/tonne (& -35% à l'horizon 2035)  
-25% en tCO<sub>2</sub>e/tonne



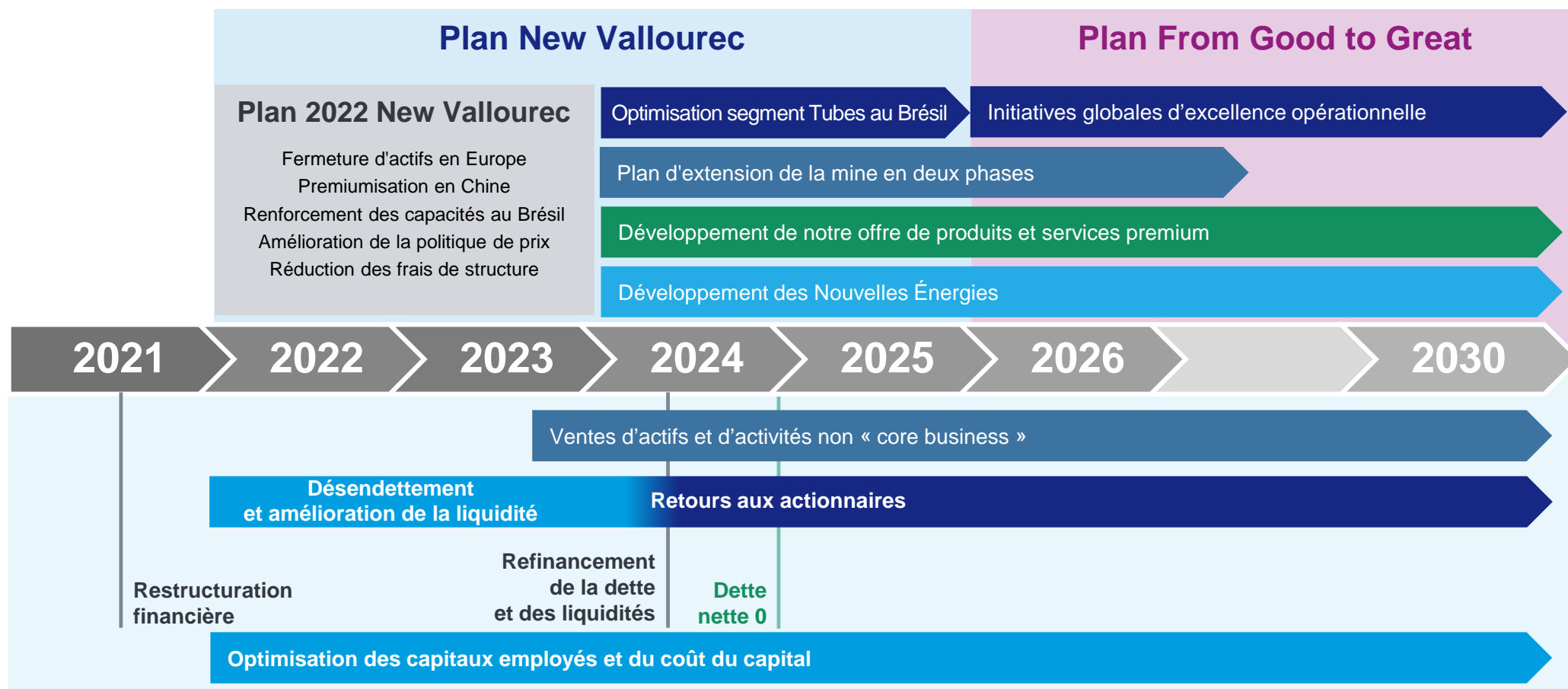
Leviers clés de décarbonation permettant d'atteindre les objectifs GSCC (Périimètre 1) :

- Empreinte industrielle
- Amélioration des procédés
- Achats



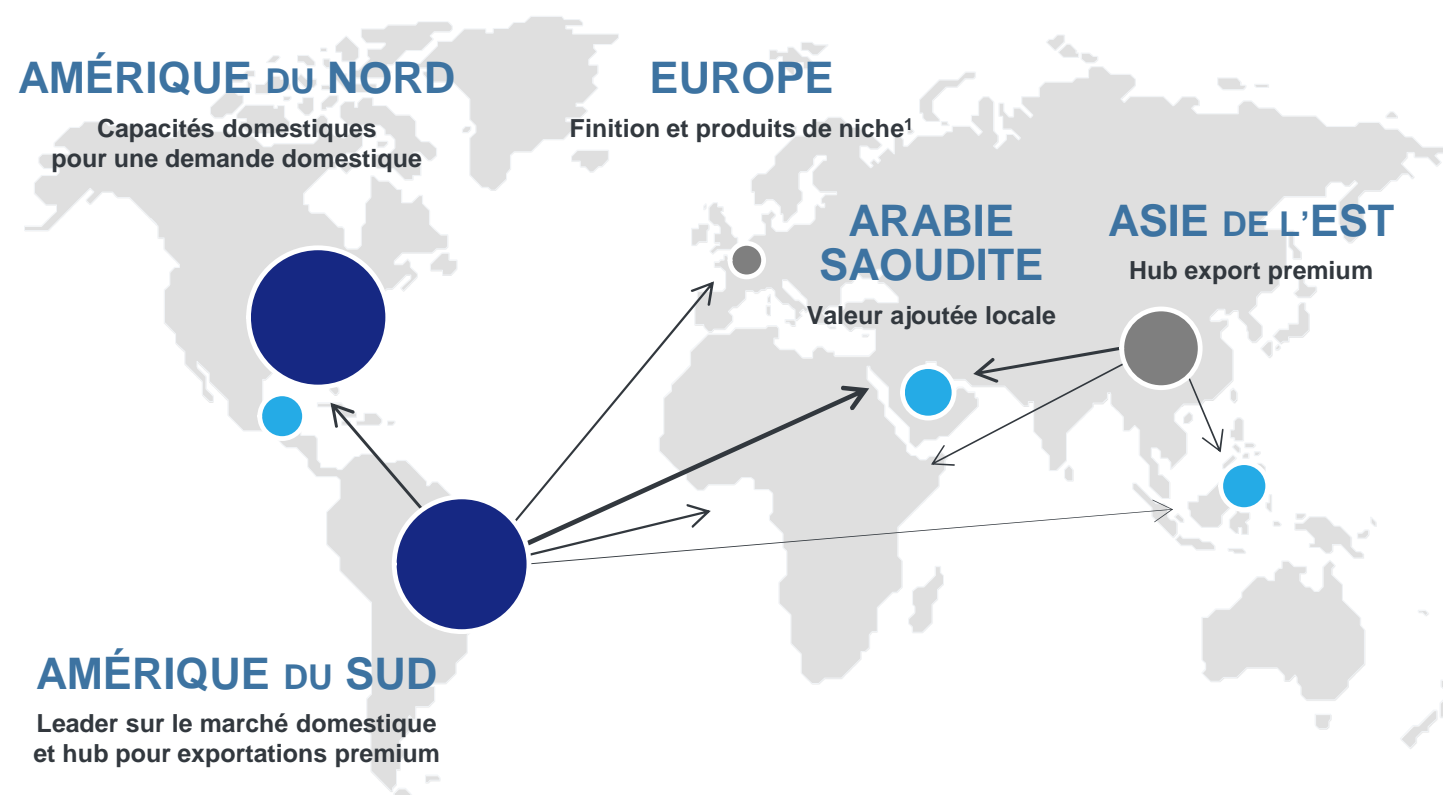
# Feuille de route de Vallourec

## PLUS RENTABLE, PLUS RÉSILIENT



# Des pôles de production au plus près de nos clients

## UNE STRUCTURE DE COÛT FAIBLE ET FLEXIBLE AVEC DES ACTIFS INDUSTRIELS SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS DU GROUPE



| CAPACITÉ DE LAMINAGE (kt) |              |
|---------------------------|--------------|
| Amérique du Nord          | 850          |
| Amérique du Sud           | 800          |
| Asie de l'Est             | 280          |
| Europe                    | 50           |
| <b>Total Groupe</b>       | <b>1 980</b> |

Forges (unité de production spécialisée) incluses en Chine et en France

- **Totalement intégré**
- **Laminage et finition**
- **Uniquement finition**
- Flux de produits**

Note : Les flèches de flux de produits représentent les ventes de produits finis et ne tiennent pas compte des flux intermédiaires vers les unités de finition locales.

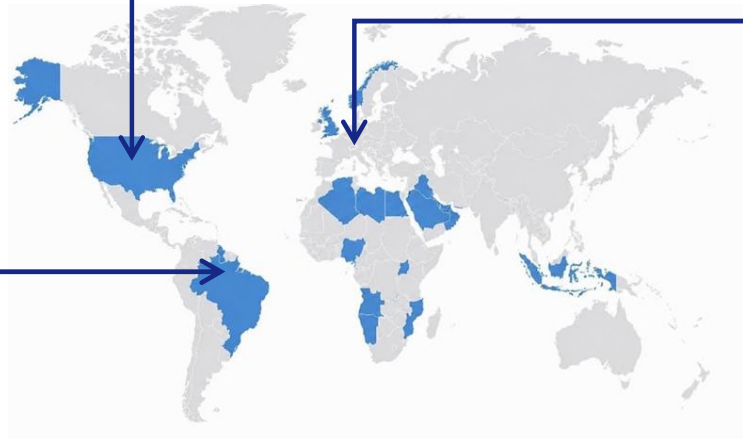
<sup>1</sup> La capacité de laminage en Europe se réfère à la forge d'Aulnoye.

# Un positionnement idéal pour tirer parti d'une potentielle reprise des investissements dans le pétrole et le gaz

## UNE EXPERTISE TECHNIQUE ET UN OUTIL INDUSTRIEL PRÊTS À ACCOMPAGNER LES INVESTISSEMENTS DE NOS CLIENTS

### ÉTATS-UNIS

- Connexions OCTG à couple élevé conçues pour répondre à la demande de puits à **latéraux toujours plus longs**
- **Production entièrement domestique** dédiée aux activités non conventionnelles
- 48 millions USD investis dans une **nouvelle ligne de filetage** afin d'accroître nos capacités premium



### BRÉSIL

- Solutions premium capables de résister à des conditions d'exploitation parmi les plus exigeantes au monde
- Positionnement idéal pour soutenir le plan stratégique de Petrobras :
  - **Accord de long terme signé en 2025**, couvrant les besoins OCTG liés à l'activité offshore de Petrobras jusqu'en 2030
  - **Production entièrement locale**, y compris pour les tubes Line Pipe et leur revêtement, grâce à l'acquisition de Thermotite pour 17,5 millions USD

### HÉMISPHERE EST

- Solutions premium adaptées aux exigences les plus élevées de nos clients, par exemple pour le **non conventionnel et l'offshore en eaux profondes**
- Accords de long terme en place avec des clients clés, permettant de soutenir une éventuelle hausse de l'activité de forage
- Capacité à fournir une **offre de services complète**, incluant du **contenu local**, partout où se situe l'activité pétrolière et gazière

# Nouvelles Énergies : des solutions éprouvées, prêtes pour un déploiement à grande échelle

## RENFORCER LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE MONDIAL



### Géothermie : une production d'électricité de base propre, locale et fiable

- Les avancées récentes dans les systèmes géothermiques de nouvelle génération **ouvrent un potentiel de production d'électricité future significativement accru**
- Des solutions complètes disponibles pour :
  - La géothermie conventionnelle
  - **La géothermie dite « améliorée » :**
    - Utilise des procédés issus du pétrole et du gaz non conventionnels pour produire de l'énergie géothermique dans des réservoirs à faible perméabilité
    - Accord de long terme signé avec Fervo en avril 2026, représentant des revenus pouvant atteindre 800 millions USD
  - **La géothermie dite « avancée » :**
    - Énergie géothermique produite via un système en boucle fermée breveté
    - Protocole d'accord signé avec XGS en janvier 2026



### Stockage de gaz souterrain : une infrastructure sécurisée au service de l'indépendance énergétique

- Solution Delphy® brevetée pour des applications de stockage de taille intermédiaire
  - Capacité de stockage d'hydrogène vert de 1 à 100 tonnes
  - Qualification officielle par DNV en juin 2025
- Solutions de stockage souterrain à grande échelle pour l'hydrogène et le CO<sub>2</sub>
  - Technologies éprouvées sur le terrain, déployées dans des cavités salines et des réservoirs déplétés
  - Protocole d'accord signé avec Géostock en décembre 2025



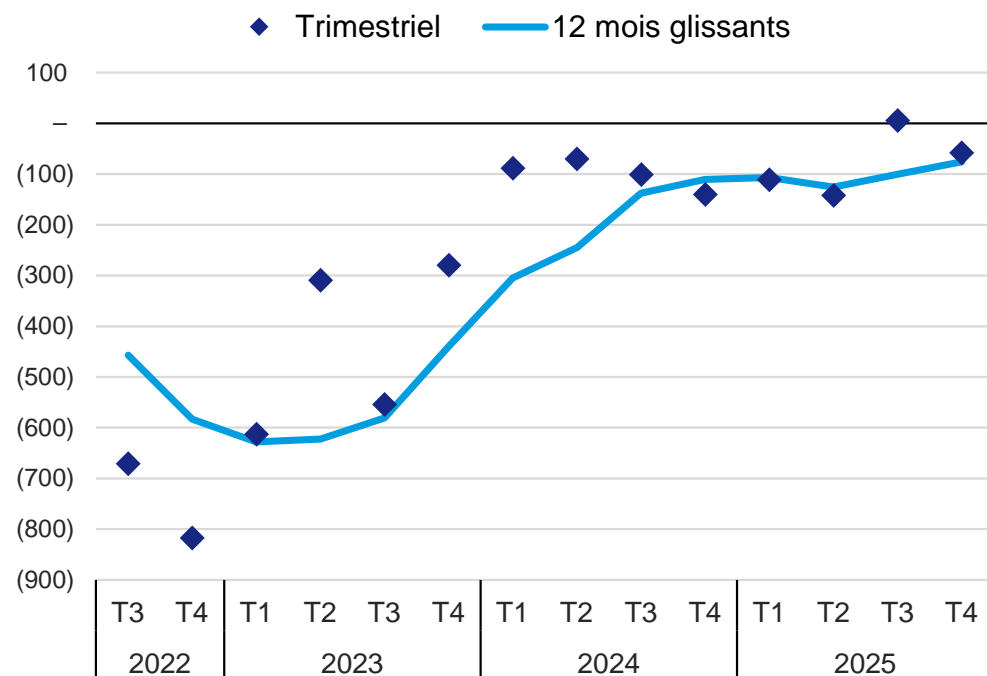
### Production d'hydrogène blanc et d'hélium

- Collaborations avec des acteurs clés afin d'explorer et de soutenir le développement de ces filières émergentes

# Écart de marge et de rentabilité du capital investi

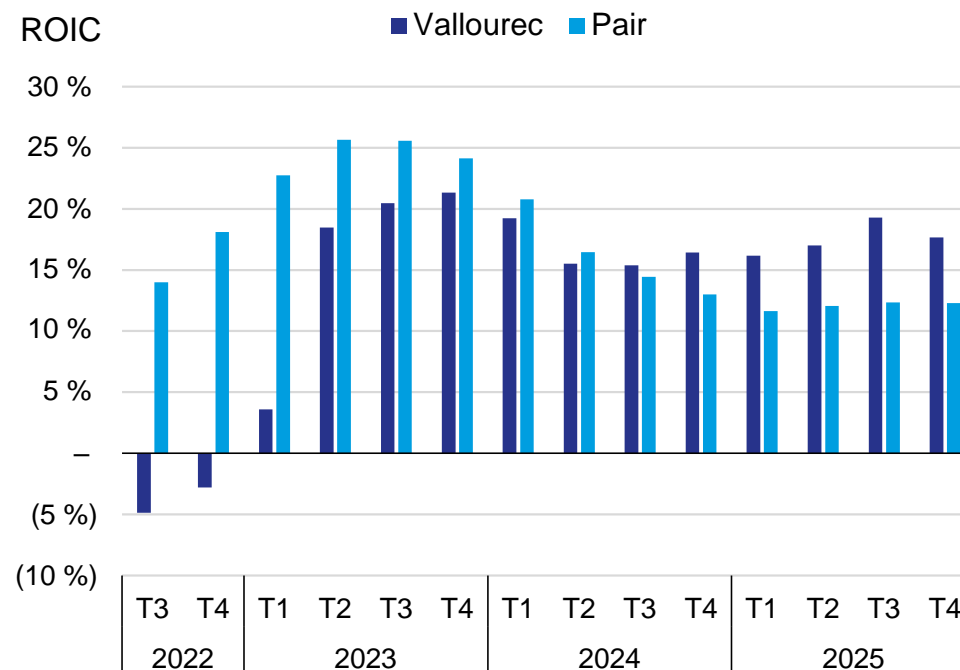
## Réduction de l'écart de marge

EBITDA par tonne du segment Tubes (pair vs. Vallourec, \$)




## ROIC solide grâce à l'optimisation de nos actifs

Rentabilité du capital investi sur les 12 derniers mois<sup>1</sup>




<sup>1</sup> Inclut environ 7 millions d'euros de trésorerie détenue par Serimax au T2 2025 comptabilisée dans les actifs et passifs destinés à la vente. Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.


## Priorités pour 2026 et les années à venir

-  **1** Continuer à viser l'excellence en matière de Santé Sécurité et avancer sur notre trajectoire de décarbonation ambitieuse

---

-  **2** Poursuivre l'amélioration du rendement du capital grâce à une recherche permanente d'excellence opérationnelle et d'optimisation des actifs

---

-  **3** Tenir notre engagement envers nos actionnaires en établissant l'action Vallourec comme un véhicule d'investissement à haut rendement



# 2. Résultats 2025

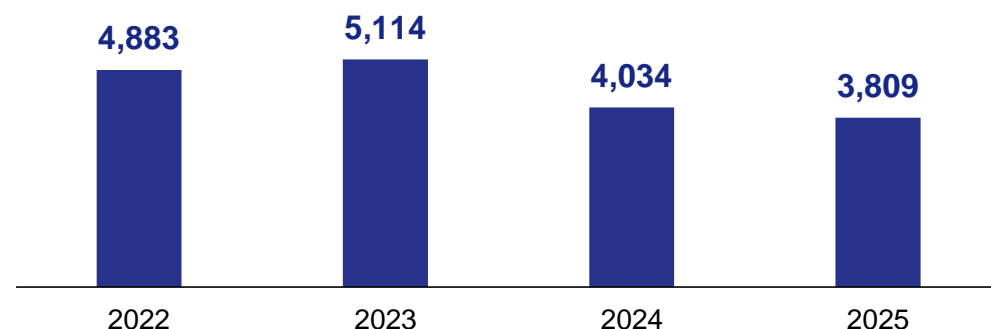
**Nathalie Delbreuve**  
*Directrice Financière*



# Analyse des résultats annuels

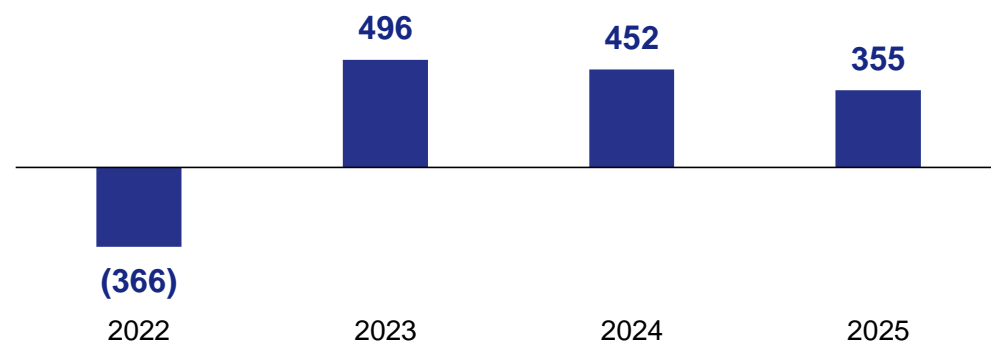
## Chiffres d'affaires Groupe

En M€



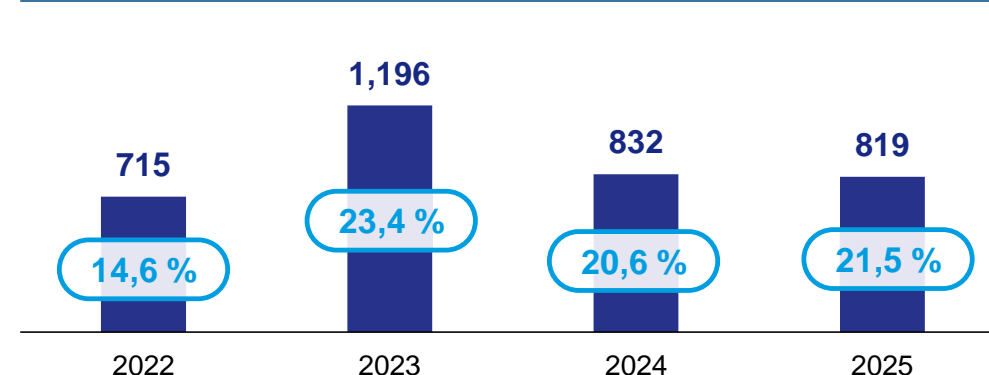
## Résultat net, part du Groupe

En M€



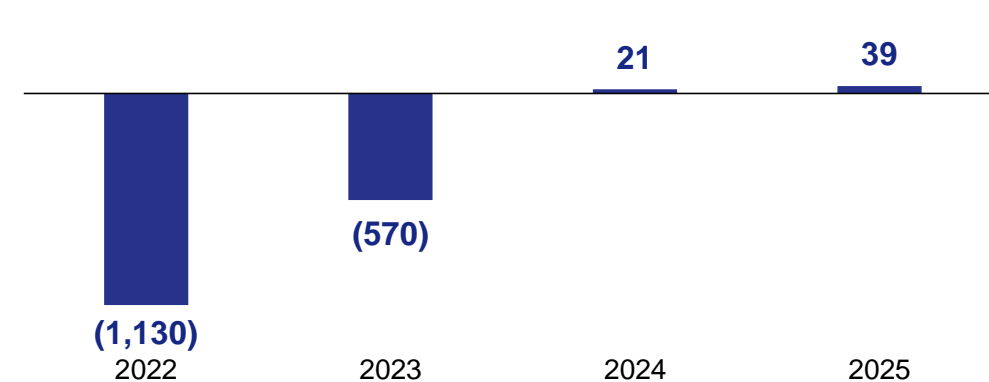
Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

## EBITDA Groupe (M€) et marge EBITDA (% of Revenue)



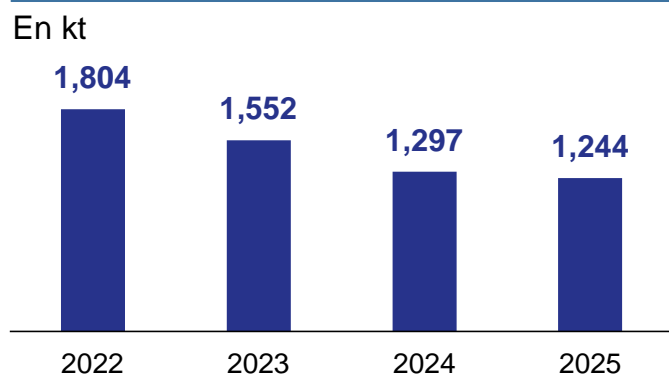
## Trésorerie nette (Dette nette)

En M€

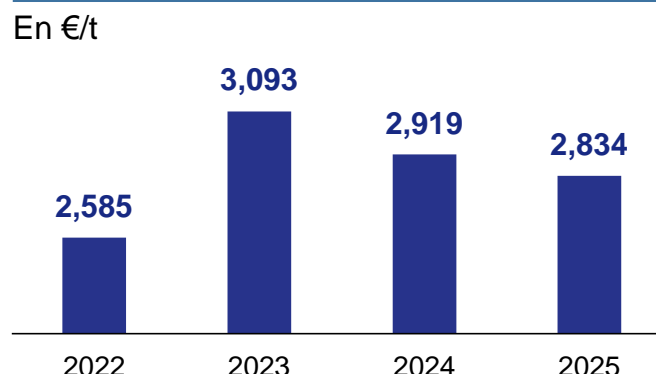


# Résultats annuels du segment Tubes

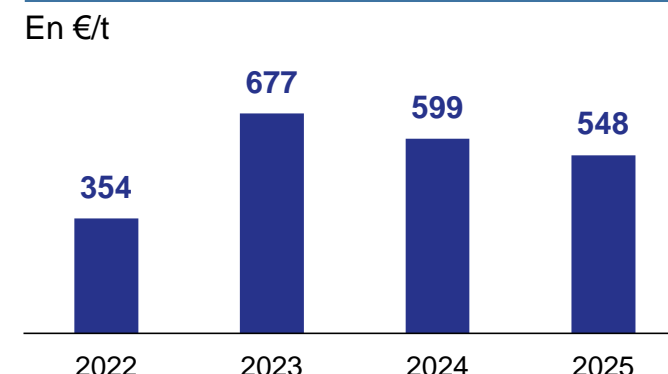
## Production vendue



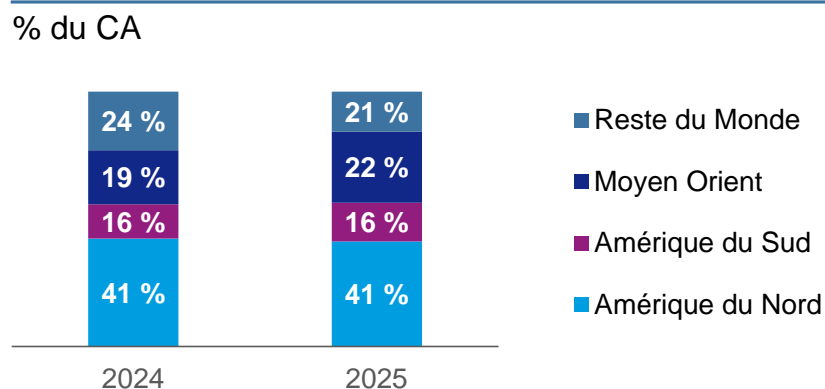
## Prix de vente moyen



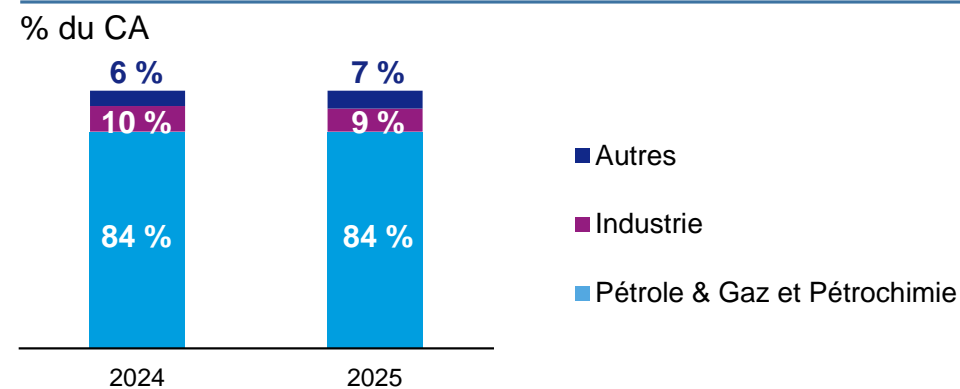
## EBITDA par tonne



## Chiffre d'affaires par zone géographique



## Chiffre d'affaires par marché

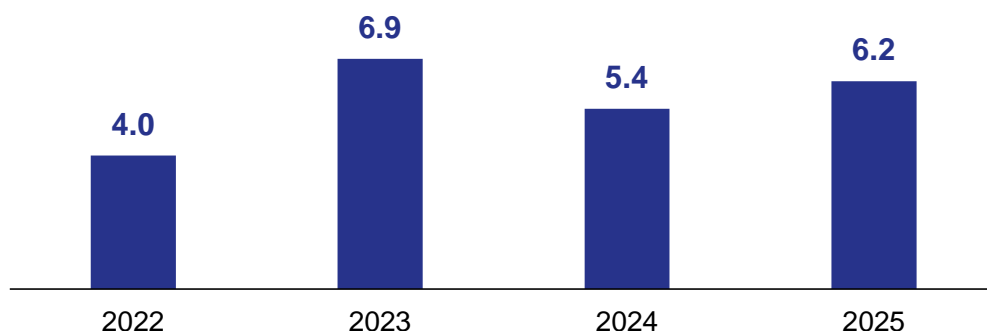


Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

# Résultats annuels du segment Mine & Forêts

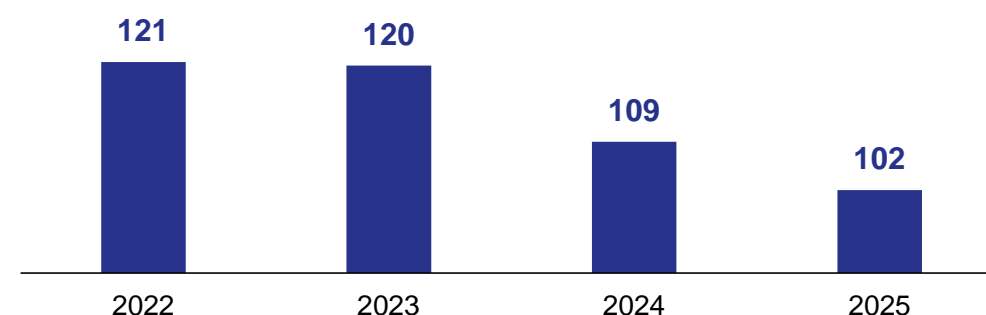
## Production vendue

En million tonnes



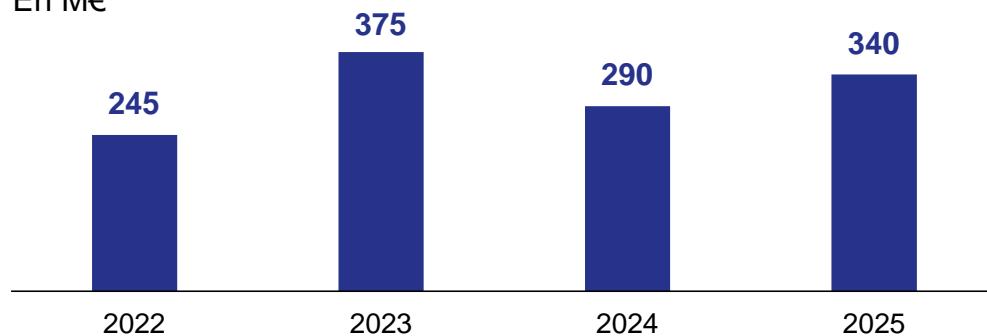
## Prix moyen du marché du minerai de fer<sup>1</sup>

En \$/t moyenne annuelle



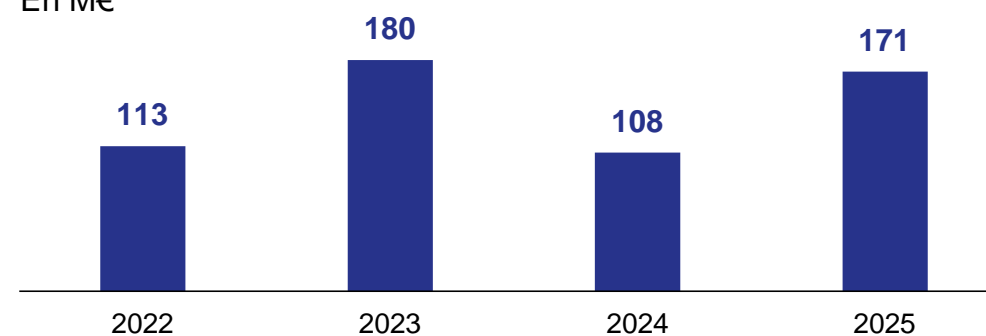
## Chiffre d'affaires

En M€



## EBITDA

En M€



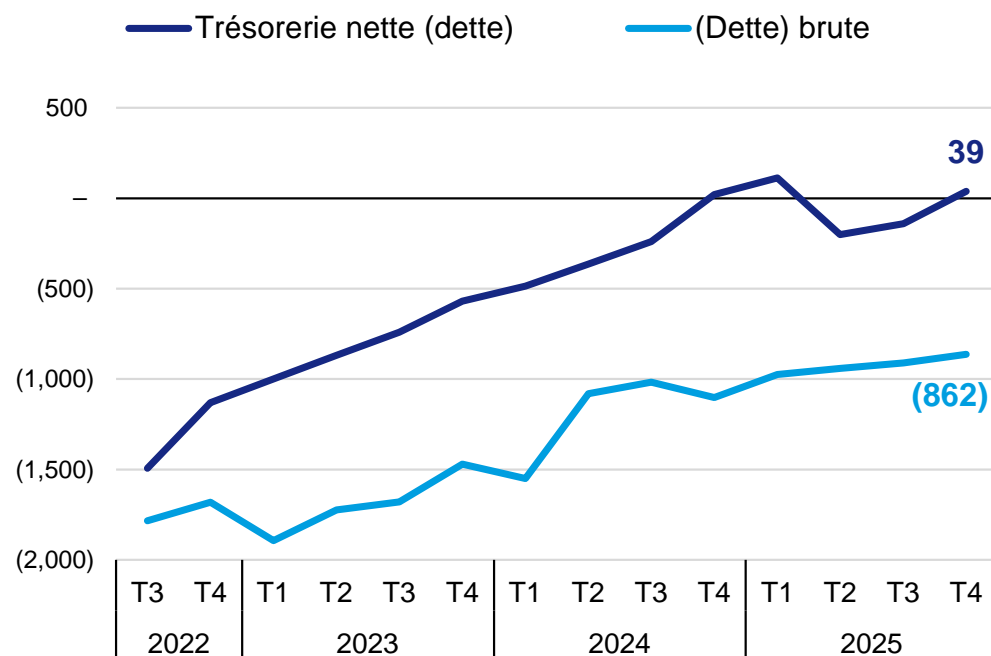
Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

<sup>1</sup> Les prix du marché correspondent à l'indice Platts 62 % Fe CFR Chine.

# Dettes et liquidités

## Trésorerie nette et dette brute

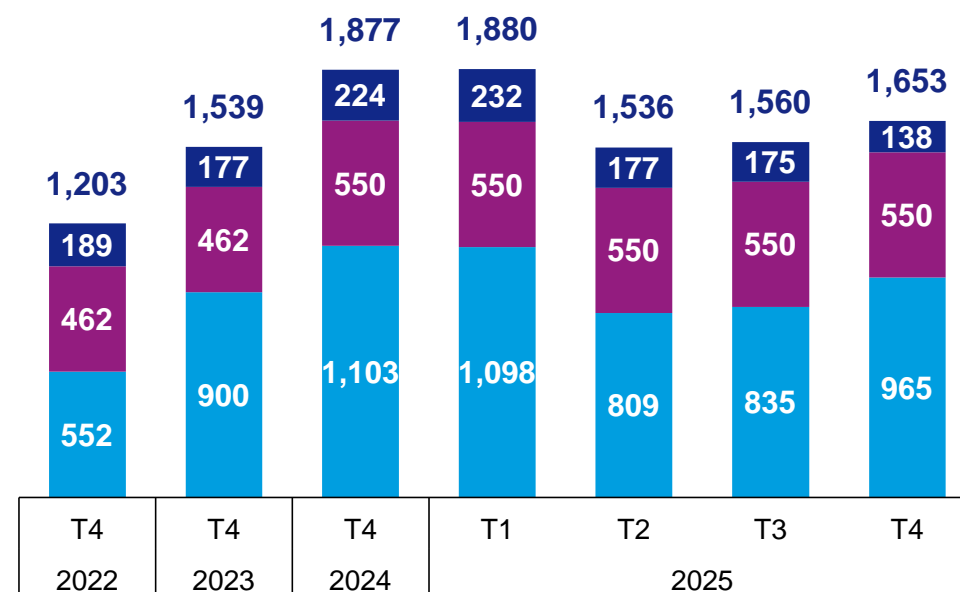
Trésorerie (dette) nette et (dette) brute (en M€)<sup>1</sup>



## Liquidités

En M€

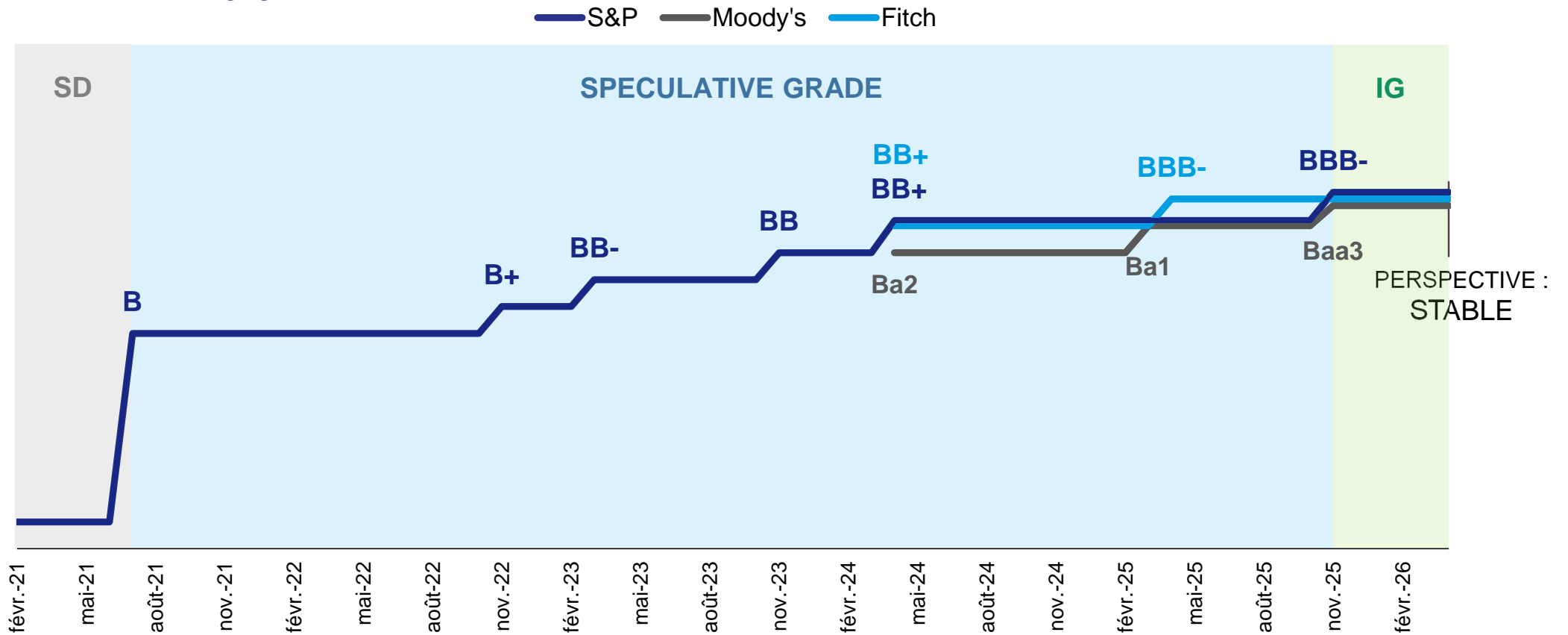
- Ligne de crédit confirmée adossée à des actifs (ABL) disponible
- Ligne de crédit confirmée (RCF) disponible
- Trésorerie



<sup>1</sup> Inclut environ 7 millions d'euros de trésorerie détenue par Serimax au T2 2025 comptabilisée dans les actifs et passifs destinés à la vente. Voir « Définitions des données financières à caractère non strictement comptable » en annexe.

# Constante amélioration des notations de crédit

## NOTATION INVESTMENT GRADE OBTENUE PAR LES TROIS AGENCES DE NOTATION AU COURS DE L'ANNÉE 2025



Source : S&P Global, Moody's, Fitch Ratings

# Investment Grade par les trois agences de notation

## S&P Global

**BBB- / A-3** (Investment Grade)

Perspective **stable**

Date de révision  
**26 novembre 2025**

« L'amélioration des marges de Vallourec est durable et, par conséquent, son modèle d'affaire est plus résilient. »

Malgré certaines incertitudes macroéconomiques, nous prévoyons que la position solide de Vallourec sur le marché mondial des OCTG premium soutiendra une génération de flux de trésorerie importante. »

## MOODY'S

**Baa3** (Investment Grade)

Perspective **stable**

Date de révision  
**25 novembre 2025**

« Le relèvement de la notation à Baa3 reflète la démonstration continue de la mise en œuvre réussie de la transformation stratégique de Vallourec, notamment le recentrage sur des produits à plus forte valeur ajoutée et la réduction substantielle de ses coûts fixes industriels depuis 2022. »

## Fitch Ratings

**BBB-** (Investment Grade)

Perspective **stable**

Date de révision  
**10 avril 2025**

« Cela reflète le positionnement de Vallourec sur le marché des tubes sans soudure, son orientation vers la valeur plutôt que les volumes, ainsi que les mesures continues de réduction des coûts et d'optimisation de l'empreinte industrielle, qui soutiennent des marges stables. »



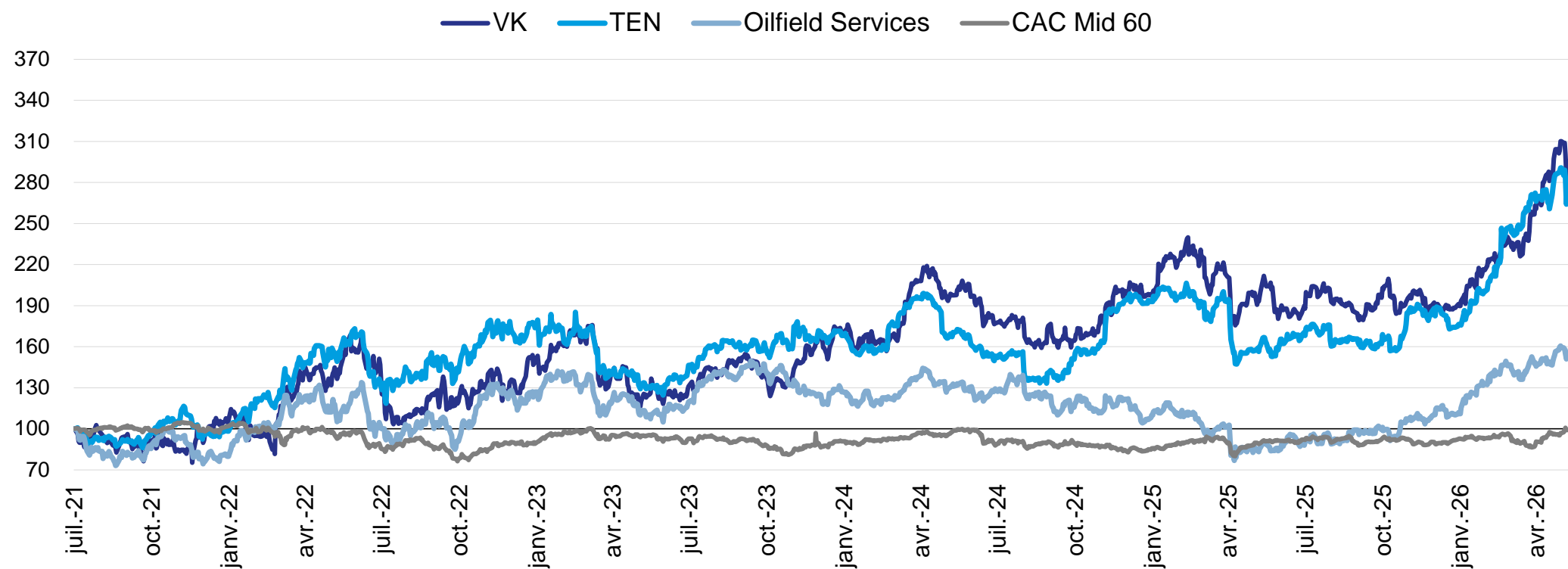
# 3. Allocation du Capital

**Philippe Guillemot**  
*Président-directeur général*



# Création de valeur significative depuis la restructuration financière de 2021

## PRIX INDEXÉ (1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 = 100)



Source : Bloomberg. L'indice Oilfield Services fait référence à l'indice PHLX Oil Services (OSX).

# Stratégie d'allocation du capital de Vallourec



## Maintenir un bilan à l'épreuve des crises

- Conserver une importante flexibilité financière et stratégique avec plus de 1 milliard d'euros de liquidités disponibles
- Maintenir un levier financier (dette nette/EBITDA) dans un intervalle de +/- 0,5x
- Réduire le risque de marché principalement grâce à une dette à long terme et à taux fixe



## Conserver et développer notre position sur les marchés premium

- Garantir la pérennité des actifs avec des dépenses de maintenance annuelles entre 100 et 125 millions d'euros
- Investir 50 à 75 millions d'euros par an dans des projets qui renforcent nos capacités de production de tubes premium et nos réserves minières de haute qualité



## Faire de l'action Vallourec un véhicule d'investissement à fort rendement

- Distribuer 80 à 100 % de la génération de trésorerie globale<sup>1</sup> aux actionnaires
- Conserver la flexibilité nécessaire pour permettre des retours aux actionnaires via la distribution de dividendes complétés – si les conditions de marché le permettent – par des rachats d'actions
- Objectif : inclure chaque année le dividende dans le retour aux actionnaires

<sup>1</sup> Vallourec conservera une flexibilité lui permettant de distribuer des flux de trésorerie additionnels, y compris d'éventuels produits liés aux bons de souscription, selon sa discrétion. La génération de trésorerie globale est définie comme le flux de trésorerie disponible ajusté, ± les charges de restructuration et les éléments non récurrents, ainsi que les cessions d'actifs et autres éléments de trésorerie. Il correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, ± les dépenses d'investissement brutes, ainsi que les cessions d'actifs et autres éléments de trésorerie.

# Retours aux actionnaires 2026

**TENIR NOTRE ENGAGEMENT D'ÊTRE, PARMIS NOS PAIRS, L'UNE DES ENTREPRISES LES PLUS ATTRACTIVES POUR SES ACTIONNAIRES**

## Application de notre politique de retours aux actionnaires

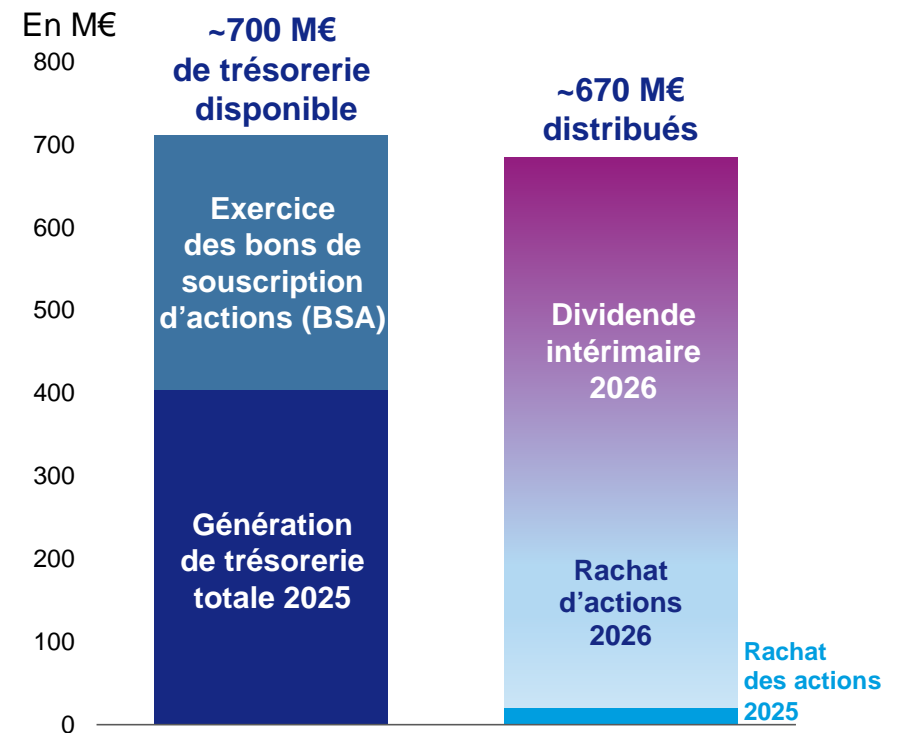
### DISTRIBUTIONS SIGNIFICATIVES AUX ACTIONNAIRES

- Intention confirmée de distribuer près de 650 millions d'euros à nos actionnaires d'ici août<sup>1</sup> soit 90 % de la génération globale de trésorerie de 2025 et 100 % des 307 M€ provenant des bons de souscription
- Cela représente une hausse potentielle d'environ 280 M€ par rapport aux distributions aux actionnaires de 2025

### POLITIQUE DE DISTRIBUTION ÉQUILBRÉE


- Maintenir un bilan solide : le Groupe prévoit de rester dans la fourchette cible d'endettement de  $\pm 0,5x$  dette nette / EBITDA, avec une liquidité supérieure à 1 Md€
- Mettre en œuvre efficacement des rachats d'actions ciblés afin de limiter la dilution liée à l'exercice des bons de souscription

## Distribution équilibrée aux actionnaires




<sup>1</sup> Le paiement du dividende intérimaire attendu est conditionné à l'exercice complet des bons de souscription avant la fin juin 2026 et de l'approbation du conseil d'administration en juillet.


# Conclusion

-  **1** Vallourec a de nouveau affiché une performance solide en 2025, marquée par le versement du premier dividende aux actionnaires depuis dix ans

---

-  **2** Vallourec est parmi les leaders de son secteur en termes de RSE, avec des ambitions fortes sur la sécurité, la santé et la réduction de son empreinte environnementale

---

-  **3** Nous positionnons l'entreprise pour une croissance rentable, soutenue par des projets de recherche et développements et des investissements ciblés pour répondre aux défis énergétiques actuels et futurs



# 4. Gouvernance et rémunération

**Hera Siu**

*Présidente du Comité des nominations  
et de la gouvernance  
Présidente du Comité des rémunérations*





## 4.1 Le Conseil d'administration

# Conseil d'Administration



Président-directeur général

**Philippe Guillemot**



Administratrice Référente  
Présidente du Comité d'audit  
Comité des rémunérations  
Comité RSE  
Comité NG\*

**Angela Minas**  
*Indépendante*



Présidente du Comité RSE  
et Administratrice référente  
en matière de RSE  
Comité d'audit

**Corine de Bilbao**  
*Indépendante*



Présidente du Comité NG\*  
Présidente du Comité des  
rémunérations  
Comité d'audit  
Comité RSE

**Hera Siu**  
*Indépendante*



Comité RSE

**Frida Norrbom Sams**  
*Indépendante*



Comité RSE  
Comité d'audit

**Luciano Siani Pires**  
*Indépendant*



Comité d'audit  
Comité des rémunérations

**Genuino Magalhães Christino**  
*Direction ArcelorMittal*



Comité NG\*

**David Clarke**  
*Direction ArcelorMittal*



Comité RSE

**Annelise Le Gall**

**63 %** indépendants

**8** nationalités

**55 %\*\*** femmes

\* Comité NG: Comité des nominations et de la gouvernance

\*\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les administrateurs salariés doivent être pris en compte dans le calcul de la parité, conformément aux modalités d'application prévues par le décret n° 2025-744 du 30 juillet 2025.

# Renouvellement de mandats Ratification et Cooptation de M. David Clarke

## Renouvellement de mandats

- Renouvellement de mandat de M. Philippe Guillemot en qualité d'Administrateur pour une période de quatre (4) ans (4<sup>ème</sup> résolution)
- Renouvellement de mandat de Mme Angela Minas en qualité d'Administratrice pour une période de quatre (4) ans (5<sup>ème</sup> résolution)
- Renouvellement de mandat de Mme Hera Siu en qualité d'Administratrice pour une période de quatre (4) ans (6<sup>ème</sup> résolution)

## Ratification et Cooptation de M. David Clarke



### David Clarke

*Direction d'ArcelorMittal*

Ratification de la cooptation de M. David Clarke en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Keith J. Howell (7<sup>ème</sup> résolution)

**63 %** indépendants

**8** nationalités

**55 %\*** femmes

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les administrateurs salariés doivent être pris en compte dans le calcul de la parité, conformément aux modalités d'application prévues par le décret n° 2025-744 du 30 juillet 2025.

# Réunion des fonctions de Président et de Directeur Général

## **Un leadership fondé sur des résultats éprouvés**

Depuis mars 2022, le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général exercées par Philippe Guillemot a permis la réussite du redressement du Groupe à travers le plan « New Vallourec », avec le rétablissement de la rentabilité, le renforcement de la structure bilancielle et une meilleure visibilité sur la croissance à long terme.

## **Un alignement stratégique et une exécution claire**

Le cumul des fonctions garantit un alignement étroit entre la stratégie et les opérations, favorisant une prise de décision agile et une mise en œuvre cohérente de la stratégie de Vallourec, axée sur la création de valeur, le positionnement premium et l'innovation.

## **Un dispositif de gouvernance robuste**

Le cadre de gouvernance repose notamment sur un administrateur référent indépendant disposant de pouvoirs étendus, des comités du Conseil majoritairement indépendants et une supervision active, assurant des mécanismes de contrôle et d'équilibre effectifs malgré le cumul des fonctions.

## **La continuité à un moment charnière**

Le renouvellement du cumul des fonctions est considéré comme essentiel afin de préserver la dynamique stratégique, la stabilité du leadership et l'exécution disciplinée de la feuille de route du Groupe à horizon 2030, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.



## 4.2 Rémunération 2025 du Président- directeur général

# Rémunération du Président-directeur général en 2025

## PHILIPPE GUILLEMOT (PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR-GÉNÉRAL)

### Part fixe annuelle

- 1 000 000 euros (montant inchangé depuis la définition de la politique de rémunération en 2022).

### Part variable annuelle

- **Principe général** : la part variable annuelle
  - varie de 0 à 100 % de la part fixe à la cible
  - peut atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximum.
- **Dispositif spécifique au titre de l'exercice 2025** : un mécanisme d'accélérateur lié au désendettement du Groupe pouvait augmenter la part variable
  - de 30 % additionnels,
  - soit un maximum de 175,5 % de la rémunération cible
    - Ce plafond est cohérent avec les analyses de marché au sein du SBF 120.
- **Résultat au titre de l'exercice 2025**
  - Part variable réalisée : 89 % de la part fixe, soit 895 607 €, après application de l'objectif « accélérateur ».
- **Transparence renforcée**
  - À la suite des retours du *roadshow governance* 2025, la communication relative au pourcentage de réalisation ainsi qu'aux objectifs atteints par critère a été améliorée.

### Instruments d'intéressement en actions

- Aucune attribution d'actions gratuites de performance n'a été consentie au Directeur général au titre de l'exercice 2025.

# Résultat de la Part Variable 2025

## CALCUL DE LA REMUNERATION VARIABLE 2025 DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

| Indicateur                                | Poids       | Objectifs réalisés | Taux de réalisation (%)   | Taux pondéré (%) |
|---|-------------|--------------------|---------------------------|------------------|
| <b>Performance financière</b>             | 60 %        |                    |                           | <b>30,53 %</b>   |
| EBITDA par tonne métrique                 | 18 %        | 548,022            | 30,663                    | 5,52 %           |
| EBITDA Groupe                             | 24 %        | 818,826            | 79,217                    | 19,01 %          |
| Volume des Stocks - DOH                   | 18 %        |                    | 33,333                    | 6,00 %           |
| <b>Performance opérationnelle</b>         | 20 %        | <b>22,333</b>      | 111,667                   | <b>22,33 %</b>   |
| <b>Performance RSE</b>                    | 20 %        |                    |                           | <b>22,98 %</b>   |
| Qualité « @ claims per month »            | 5,00 %      | 1,92               | 135                       | 6,75 %           |
| Sécurité (TRIR)                           | 10,00 %     | 1,25               | 100                       | 10,00 %          |
| Émissions de CO <sub>2</sub>              | 2,50 %      | 1,4                | 135                       | 3,38 %           |
| Genre Diversité                           | 2,50 %      | 29,069             | 114,2415                  | 2,86 %           |
|   |             |                    | <b>Total sans Booster</b> | <b>75,85 %</b>   |
| <b>Accélérateur Groupe</b>                |             | <b>518,755</b>     | 60,28 %                   | 18,10 %          |
| <b>Taux global de réalisation 2025</b>    | 89,57 %     |                    |                           |                  |
| <b>Rémunération Variable (estimation)</b> | 895 720 EUR |                    |                           |                  |



## 4.3 Politique de Rémunération du Président- directeur général pour 2026

# Politique de Rémunération du Président-directeur général pour 2026



## Part fixe annuelle

- 1 000 000 € (montant inchangé depuis 2022)

## Part variable annuelle

- **Principe général** (*inchangé par rapport à 2025*) : la part variable pourrait
  - varier de 0 à 100 % de la part fixe à la cible
  - peut atteindre 135 % en cas d'atteinte des objectifs maximums.
- **Dispositif spécifique au titre de l'exercice 2026** : un mécanisme d'accélérateur lié aux objectifs de free-cash flow ajusté du Groupe pourrait permettre une augmentation de la part variable
  - de 30 % additionnels,
  - soit un maximum de 175,5 % de la rémunération cible
    - Ce plafond est cohérent avec les analyses de marché menées en 2025 au sein du SBF 120 Next 40.

*Le mécanisme d'« accélérateur » de 30 % s'appliquera également, selon les mêmes modalités, à la rémunération variable des dirigeants et cadres du Groupe (dispositif inchangé par rapport à 2025).*

\* L'un des deux sous-objectifs porte sur l'écart par rapport à Tenaris en matière d'EBITDA par tonne

\*\* Objectifs (Minimum : 1,25 / Cible : 0,95 / Maximum : 0,65)

À compter de 2026, les critères CO<sub>2</sub> et diversité sont transférés du bonus annuel vers le LTI, en cohérence avec leur horizon de long terme et les pratiques de marché. L'indicateur sécurité reste commun au bonus annuel et au LTI. La pondération ESG (hors sécurité) est réallouée à la performance financière.

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Performance financière :</b>           | <b>70 %</b> |
| EBITDA                                    | 28 %        |
| EBITDA par tonne                          | 21 %        |
| Stock (« <i>Inventory Days on Hand</i> ») | 21 %        |
| <b>Performance opérationnelle*</b>        | <b>20 %</b> |
| <b>Sécurité (TRIR)**</b>                  | <b>10 %</b> |

# Politique de Rémunération du Président-directeur général pour 2026



## PLAN D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME 2026 (LTI 2026)

### • Un dispositif aligné sur les meilleurs pratiques de marché

- Le Plan LTI 2026 a été défini à l'issue d'analyses approfondies de marché et de benchmark intégrant les retours des investisseurs et des agences de conseil en vote formulés lors du roadshow Gouvernance 2025.

### • Un dispositif intégralement conditionné à la performance

- 100 % des actions attribuées au Directeur Général seront soumises à des conditions de performance et de présence.
- La performance sera évaluée sur une période de trois ans (2026-2028), en cohérence avec les objectifs de création de valeur à long terme.

### • Attribution proposée : 220 % de la rémunération fixe annuelle, valorisée sur la base de la juste valeur de l'action à la date d'attribution, en ligne avec le référentiel SBF 120 – Next 40.

### • Obligation de conservation des actions

- Le directeur général est soumis à une obligation de conservation d'actions, en vertu de laquelle il devra conserver 30 % de chaque attribution jusqu'à ce que sa détention globale d'actions atteigne une valeur équivalente à trois fois sa rémunération fixe annuelle.

### • Indicateurs de performance

| INDICATEURS  | CALCUL   | TAUX DE REALISATION  |
|--|--|--|
| <b>ROCE SIMPLIFIÉ (40 %)</b>                           | Moyenne sur 3 ans 2026-2027-2028                                       | ROCE Simplifié $\leq 10\%$ → <i>pay out</i> à 0 %                                      |
|  |  | ROCE Simplifié = 15 % → <i>pay out</i> à 75 %  |
|  |  | ROCE Simplifié $\geq 19\%$ → <i>pay out</i> à 100 %                                    |
|  |  | Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes                               |
| <b>TOTAL SHAREHOLDER RETURN (40 %)</b>                 | Vallourec TSR versus un panel d'entreprises comparables pour 2026-2028 | TSR < médiane TSR <i>peer group</i> → <i>pay out</i> à 0 %                             |
|  |  | TSR = médiane TSR <i>peer group</i> → <i>pay out</i> à 50 %                            |
|  |  | TSR $\geq 3^{\text{ème}}$ quartile <i>peer group</i> → <i>pay out</i> à 100 %          |
|  |  | Une progression linéaire sera appliquée entre la médiane et la 3 <sup>ème</sup> partie |
| <b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (20 %)</b> |  |  |
| Sécurité (1/3)   | TRIR en 2028   | TRIR $\leq 0,65$ → <i>pay out</i> à 0 %  |
|  |  | TRIR = 0,45 → <i>pay out</i> à 75 %  |
|  |  | TRIR $\geq 0,30$ → <i>pay out</i> à 100 %  |
|  |  | Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes                               |
| Émissions de CO <sub>2</sub> e (1/3)                   | Émissions de CO <sub>2</sub> e en 2028                                 | CO <sub>2</sub> EM $\leq 1,39$ → <i>pay out</i> à 0 %                                  |
|  |  | CO <sub>2</sub> EM = 1,37 → <i>pay out</i> à 75 %                                      |
|  |  | CO <sub>2</sub> EM $\geq 1,34$ → <i>pay out</i> à 100 %                                |
|  |  | Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes                               |
| Diversité (1/3)  | Ratio de femmes parmi les « Managers » en 2028                         | % femmes $\leq 30\%$ → <i>pay out</i> à 0 %  |
|  |  | % femmes = 31 % → <i>pay out</i> à 75 %  |
|  |  | % femmes $\geq 32\%$ → <i>pay out</i> à 100 %  |
|  |  | Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes                               |

# Autres éléments de la Politique de Rémunération du Président-directeur général en 2026

## **Retraite supplémentaire (inchangée)**

- Participation aux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies du Groupe (articles 82 et 83 CGI)

## **Clause de non-concurrence (inchangée)**

- Durée : 18 mois (possibilité de renonciation par le Conseil)
- Périmètre géographique : Europe, Moyen-Orient, Amériques, Chine, Ukraine et Russie
- Champ : activités concurrentes dans les tubes sans soudure pour le secteur de l'énergie
- Indemnité : 12 mois de rémunération brute (fixe + variable), versée mensuellement
- Exclusions : retraités et dirigeants âgés de plus de 70 ans

## **Indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint (inchangée)**

- Plafond global : 2 ans de rémunération brute (fixe + variable)
- Conditionnée à la réalisation des objectifs de la part variable
- Aucune indemnité en cas de faute grave/lourde, de départ volontaire ou de départ à la retraite
- Plafond cumulé indemnité de départ + non-concurrence : 2 ans de rémunération brute



## 4.4 Rémunération des Administrateurs en 2025

# Rémunération des Administrateurs au titre de l'année 2025

| MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS | MONTANTS VERSÉS |
|-----------------------------------|-----------------|
| Pierre Vareille (a)               | 66 250          |
| Corine de Bilbao                  | 97 500          |
| Luciano Siani Pires               | 111 000         |
| Angela Minas (b)                  | 192 250         |
| Hera Siu                          | 141 500         |
| Frida Norrbom Sams (c)            | 83 500          |
| Genuino Magalhães Christino (d)   | N/A             |
| Keith James Howell (e)            | N/A             |
| Patrick Poulin (f)                | 21 500          |
| Annelise Le Gall (g)              | 77 000          |
| David Clarke (h)                  | N/A             |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>713 500</b>  |

(a) Fin de mandat le 22 mai 2025.

(b) Administratrice Référente depuis le 5 mai 2025.

(c) Mme Frida Norrbom Sams a été nommée administratrice le 23 mai 2024.

(d) M. Genuino Magalhães Christino a été nommé administrateur le 23 mai 2024 sous condition de réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal. Son mandat a pris effet le 5 août 2024 sur constatation de la réalisation de cette opération. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur.

(e) M. Keith James Howell a été coopté aux fonctions d'administrateur le 10 août 2024 en remplacement de M. Gareth Turner. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur. Il a démissionné le 21 janvier 2026.

(f) Fin de mandat le 22 mai 2025 en tant qu'administrateur représentant les salariés.

(g) Administratrice représentant les salariés à partir du 10 décembre 2024.

(h) M. David Clarke a été coopté en tant qu'administrateur le 26 février 2026 pour remplacer Keith James Howell. David Clarke a renoncé à son droit à la rémunération des administrateurs.



## 4.5 Politique de Rémunération des Administrateurs pour 2026

# Politique de rémunération des Administrateurs pour 2026

## Enveloppe annuelle (montant inchangé par rapport à 2025)

- 1 250 000 €

## Allocation de l'enveloppe (modalités inchangées par rapport à 2025 à l'exception du remplacement du Vice-Président par l'Administratrice référente, à la suite de la fin des fonctions de Vice-Président le 22 mai 2025) :

- **Participation aux réunions du Conseil d'Administration**
  - Durée ≥ une heure,
  - Présence physique : 3 000 euros (15 000 euros pour l'Administratrice référente)
  - Visioconférence : 1 500 euros (7 500 euros pour l'Administratrice référente)
- **Participation d'un administrateur à une réunion d'un comité du Conseil d'administration**
  - Durée ≥ une heure,
  - Présence physique : 5 000 euros (10 000 euros pour le président du comité concerné)
  - Visioconférence : 2 500 euros (5 000 euros pour le président du comité concerné)
  - Par exception, les réunions du Comité des rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération
- **Règle de présence physique**
  - La participation à distance (visioconférence ou audioconférence) est limitée à 40 % des réunions programmées.  
Au-delà de ce seuil, les réunions suivies à distance ne donnent pas lieu à rémunération (hors réunions exceptionnelles)

# Politique de rémunération des Administrateurs pour 2026

## Déplacements et frais

- **Prime de déplacement** déterminée, à compter de 2026, en fonction du lieu de résidence de l'administrateur.
- Montant variable selon le lieu de la réunion (France, Europe hors France, hors Europe).
  - Une prime de 8 000 € est versée lorsque le déplacement est intercontinental ou lorsque la réunion se tient hors d'Europe.
  - Une prime de 2 000 € est applicable pour les déplacements intra-européens (hors France).
  - Aucune prime n'est due en cas de participation à une réunion organisée dans le pays de résidence de l'administrateur ou en cas de participation à distance.
  - Le lieu de résidence retenu est celui déclaré en début d'année.
- **Frais** (inchangé par rapport à 2025)
  - Les administrateurs ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des comités).

## Les censeurs ne perçoivent pas de rémunération

## Genuino Magalhães Christino et David Clarke ont renoncé à percevoir une rémunération au titre de leur mandat



# 5. Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025



# Rapports des commissaires aux comptes

## Rapports sur les résolutions soumises à votre approbation

- Assemblée Générale Ordinaire
  - Rapport sur les comptes annuels (1<sup>ère</sup> résolution)
  - Rapport sur les comptes consolidés (2<sup>ème</sup> résolution)
- Assemblée Générale Extraordinaire
  - Rapport sur les opérations sur le capital  
(14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup>, 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> résolutions)

## Rapports ne donnant pas lieu à une résolution de l'Assemblée générale

- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport sur la conversion d'actions de préférence effectuée en application des statuts
- Rapport de certification (assurance modérée) des informations en matière de durabilité
- Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales et sociales

# Rapports sur les comptes annuels et consolidés

## Assemblée générale ordinaire



Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans les comptes annuels, la première application du règlement ANC n°2022-06 obligatoire à compter de l'exercice 2025 est un changement de méthode sur lequel nous formulons une observation.

| TITRE DU RAPPORT   | OPINION                    | JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT  |
|--|----------------------------|---|
| <b>Rapport d'audit sur les comptes annuels (1<sup>ère</sup> résolution)</b>    | Certification sans réserve | Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes S.A.S   |
| <b>Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2<sup>ème</sup> résolution)</b> | Certification sans réserve | Évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie « <i>Vallourec South America Tubes</i> » |

### Vérifications spécifiques : pas d'observation à formuler

- Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.
- Nous avons également procédé à la vérification du respect de la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen, dit « ESEF » défini par le règlement délégué (UE) 2019/815 du 17 décembre 2018.

# Rapport spécial sur les conventions réglementées

| TITRE DU RAPPORT  | CONVENTIONS   | OBSERVATIONS  |
|---|---|---|
| <b>Rapport spécial sur les conventions réglementées</b> | Absence de conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale | <b>Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce</li></ul> |
|   | Absence de conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale         | <b>Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.</li></ul>   |

# Rapports sur l'État de Durabilité

Nous avons conduit une revue de l'État de Durabilité et émis un rapport de certification en assurance modérée sur les informations publiées dans ce rapport. Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité.

| TITRE DU RAPPORT   | OPINION   | JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – PONTS CLÉS DE L'AUDIT  |
|--|---|--|
| <b>Rapport de certification des informations en matière de durabilité et du contrôle des exigences des informations prévues à l'Article 8 du règlement (UE) 2020/852</b> | Certification sans réserve, avec une observation technique sur certaines informations indisponibles ou non exhaustives au titre de l'exercice 2025 et sur les travaux engagés par le Groupe pour les publier à l'avenir | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre pour déterminer les informations publiées (Double matérialité) et respect de l'obligation de consultation du comité économique et social</li> <li>• Conformité des informations incluses dans le rapport de Durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS</li> <li>• Respect des exigences de publication des informations prévues à l'Article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie)</li> </ul> |

Nous avons également émis un rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales et sociales. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# Rapports sur les opérations sur le capital

## Assemblée générale extraordinaire

| RÉSOLUTION  | OBJET  | DURÉE DE L'AUTORISATION<br>CONSENTIE AU CONSEIL<br>D'ADMINISTRATION | MODALITÉS  |
|---|--|---|--|
| 14 <sup>ème</sup> , 15 <sup>ème</sup> ,<br>16 <sup>ème</sup> , 17 <sup>ème</sup> ,<br>18 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup><br>et 20 <sup>ème</sup> | Délégation de compétence pour décider de l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription | 26 mois   | <p>Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas excéder 1 831 427 euros, étant précisé que le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 831 427 euros au titre de la 14<sup>ème</sup> résolution ;</li> <li>• 457 857 euros au titre de chacune des 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global d'augmentation de capital prévu au paragraphe 2 de la 14<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.</li> </ul> <p>Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, selon le paragraphe 3 de la 14<sup>ème</sup> résolution, excéder 1,5 milliard d'euros au titre des 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions, étant précisé que ce montant constitue également le plafond individuel pour ces résolutions.</p> |

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France qui ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre de la 20<sup>ème</sup> résolution. S'agissant des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions, le code de commerce offrant la faculté au Conseil d'administration de fixer librement le prix, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'absence de précision quant à ses modalités de détermination.
- Le Conseil d'Administration n'a pas précisé, dans son rapport, les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission dans les 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions.
- Le Conseil d'Administration n'a pas fixé, dans son rapport, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci ainsi que sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription faites dans les 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

# Rapports sur les opérations sur le capital

## Assemblée générale extraordinaire



| RÉSOLUTION        | OBJET  | DURÉE DE L'AUTORISATION<br>CONSENTIE AU CONSEIL<br>D'ADMINISTRATION | MODALITÉS   |
|-------------------|--|---|---|
| 22 <sup>ème</sup> | Autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, soumise à des conditions de performance et de présence, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux | 14 mois   | Les actions existantes ou à émettre ne pourront représenter plus de 0,6 % du capital social à la date de la décision de leur attribution et dont le montant s'imputera à celui du plafond global de 1 831 427 euros prévu au paragraphe 2 de la 14 <sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée générale du 21 mai 2026. |

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations, données dans le rapport du Conseil d'administration, portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires.

# Rapports sur les opérations sur le capital

## Assemblée générale extraordinaire



| RÉSOLUTION        | OBJET   | DURÉE DE L'AUTORISATION<br>CONSENTIE AU CONSEIL<br>D'ADMINISTRATION | MODALITÉS  |
|-------------------|---|---|--|
| 23 <sup>ème</sup> | Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de votre société pour émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents de plans d'épargne salariale mis en place au sein d'une entreprise du Groupe ou groupe d'entreprises françaises entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société. | 26 mois   | <p>La souscription pourra être réalisée directement ou par le biais d'un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE ») ;</p> <p>Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 0,75 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. ce plafond est commun avec le plafond prévu à la 24<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale,</li> <li>ii. ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 1 831 427 euros prévu au paragraphe 2 de la 14<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée générale du 21 mai 2026, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et</li> <li>iii. à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.</li> </ul> |

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France qui ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et par conséquent sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

# Rapports sur les opérations sur le capital

## Assemblée générale extraordinaire



| RÉSOLUTION        | OBJET   | DURÉE DE L'AUTORISATION<br>CONSENTIE AU CONSEIL<br>D'ADMINISTRATION | MODALITÉS   |
|-------------------|---|---|---|
| 24 <sup>ème</sup> | <p>Délégation de compétence pour décider une émission (i) d'actions de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou d'autres sociétés (y compris des titres de capital donnant droit à l'attribution de titres de créance), avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Vallourec ;</li> <li>• et/ou des fonds communs de placement d'entreprise ou autres entités ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de la Société dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au point précédent, la souscription pouvant être réalisée directement ou par le biais d'un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE »).</li> </ul> | 18 mois   | <p>Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 0,75 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>ce plafond est commun avec le plafond prévu à la 23<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale, que</li> <li>ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 1 831 427 euros prévu au paragraphe 2 de la 14<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'Assemblée générale du 21 mai 2026, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation et que</li> <li>à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.</li> </ol> |

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France qui ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et par conséquent sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

# Rapports sur les opérations sur le capital

## Assemblée générale extraordinaire



| RÉSOLUTION        | OBJET  | MODALITÉS  |
|-------------------|--|--|
| 25 <sup>ème</sup> | Délégation de pouvoirs au représentant de la Société, avec faculté de subdéléguer, afin de procéder à la modification des modalités d'exercice des BSA | Modification des modalités d'exercice des BSA afin de permettre à la Société la remise d'actions existantes ou nouvelles de la Société, à son option, et de modifier en conséquence les termes et conditions des BSA, en ce inclus toute référence aux actions nouvelles |

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France qui ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration sur la modification envisagée du contrat d'émission des BSA.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée du contrat d'émission des BSA.



# 6. Questions / Réponses





# 7. Résolutions



# Fonctionnement du boîtier de vote

1

## CARTE À PUCE :

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

2

## POUR VOTER :

Lorsque le vote est ouvert, appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

**1 = Pour**

**2 = Contre**

**3 = Abstention**

## MESSAGE SUR L'ÉCRAN DU BOÎTIER :

■ Mention « **reçu** » : votre vote est effectivement pris en compte

*\*Si vous avez besoin de corriger votre choix, appuyez sur une nouvelle touche.*



A close-up photograph of numerous red pipes stacked together, with their open ends facing the viewer. The pipes are arranged in a grid-like pattern, creating a sense of depth and repetition. The lighting is dramatic, highlighting the smooth texture and vibrant red color of the pipes against a dark background. A white line graphic, resembling a stylized 'L' or a bracket, is overlaid on the image, extending from the left edge towards the right, where it meets the text area.

## 7.1 Assemblée Générale Ordinaire

# 1<sup>ère</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025

## 2<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025

# 3<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

## Affectation du résultat de l'exercice 2025

## 4<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Guillemot

# 5<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

## Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Angela Minas

## 6<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Hera Siu

# 7<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Ratification de la cooptation de Monsieur David Clarke en qualité d'administrateur

## 8<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025 requises par l'article L.22-10-9, I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

## 9<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Philippe Guillemot, en sa qualité de Président-directeur général

# 10<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2026

# 11<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (autres que le Président)  
pour l'exercice 2026

# 12<sup>ème</sup> Résolution


Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'intervenir sur les actions de la Société

# 13<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Approbation de la stratégie climatique

A close-up photograph of numerous red pipes stacked together, with their open ends facing the viewer. The pipes are arranged in a grid-like pattern, creating a sense of depth and repetition. The lighting is dramatic, highlighting the smooth texture and vibrant red color of the pipes against a dark background.

## 7.2 Assemblée Générale Extraordinaire

# 14<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription

# 15<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

# 16<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

# 17<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

# 18<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société

# 19<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

## 20<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société, sans droit préférentiel de souscription, en conséquence de l'émission par des Filiales de la Société, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société

## 21<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes

## 22<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions

## 23<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne salariale

## 24<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Vallourec liées à la Société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, hors plan d'épargne entreprise

## 25<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Autorisation et approbation de la modification des termes et conditions des BSA, à l'effet de permettre la remise d'actions nouvelles ou existantes lors de leur exercice sur option de la Société

## 26<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Modification de l'article 10 (Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration)  
des statuts concernant la modification de la limite d'âge du Président du Conseil  
d'administration

# 27<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE**

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires

A close-up photograph of numerous red pipes stacked together, with their open ends facing the viewer. The lighting is dramatic, highlighting the texture and color of the pipes against a dark background. A white line graphic, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a curved line on the right, connects the image to the text.

## 7.3 Assemblée Générale Ordinaire

# 28<sup>ème</sup> Résolution

Assemblée Générale **ORDINAIRE**

Pouvoirs en vue des formalités



MERCI !





# Annexes



# Définitions des données financières à caractère non strictement comptable

- **Flux de trésorerie disponible ajusté** : défini comme le flux de trésorerie opérationnel ajusté, +/- variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et les investissements industriels bruts. Il correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité retraités des charges de restructuration et autres éléments non-récurrents +/- les investissements industriels bruts.
- **Flux de trésorerie opérationnel ajusté** : défini comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE ou EBITDA) ajusté des produits et charges sans incidence sur la trésorerie, des flux de trésorerie liés au résultat financier et de taxes.
- **Cessions d'actifs et autres éléments ayant un impact sur la trésorerie** : inclut des encaissements relatifs à la vente d'actifs ainsi que d'autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de financement.
- **Variation du besoin en fonds de roulement** : se réfère à la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.
- **Données à taux de change constants** : les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change de l'année N-1 au chiffre d'affaires de l'année N de ces sociétés.
- **Résultats Brut d'Exploitation ou EBITDA**: le résultat brut d'exploitation est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :
  - les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
  - les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
  - les plus-values ou moins-values de cessions ;
  - les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

# Définitions des données financières à caractère non strictement comptable

- **Flux de trésorerie lié au résultat financier** : inclut le paiement d'intérêts liés à la dette financière ainsi qu'à la dette de location, les produits financiers et autres coûts financiers.
- **Écarts de change** : permet la réconciliation de certains éléments du tableau de flux de trésorerie et leur incidence effective sur la trésorerie.  
Cet effet est lié au financement intragroupe, ainsi qu'aux couvertures de change correspondantes.
- **Investissements industriels bruts** : les investissements industriels bruts se définissent comme la somme des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et ceux liés aux acquisitions d'actifs biologiques.
- **(Hausse) baisse de la dette nette** : (alternativement « variation de la dette nette ») se définit comme la génération de trésorerie globale +/- ajustements de la dette nette sans incidence sur la trésorerie.
- **Marge industrielle** : la marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (c'est-à-dire après imputation des coûts industriels variables et des coûts industriels fixes), hors amortissements.
- **Dette de location** : la dette de location est définie comme la valeur actualisée des engagements de loyers futurs.
- **Les simulations de résultats et de flux de trésorerie en milieu de cycle ou normalisés et les hypothèses associées** ne représentent PAS une prévision, un objectif ou une perspective de Vallourec pour un exercice particulier, mais visent à représenter une moyenne à travers les cycles et dans différentes circonstances pour illustrer, dans un environnement volatil et imprévisible, le fonctionnement théorique du New Vallourec. Conceptuellement, ils doivent être compris comme des niveaux approximatifs à observer en moyenne, sur une longue période et dans des environnements économiques et de prix de matières premières variés.

# Définitions des données financières à caractère non strictement comptable

- **Dette nette** : la dette nette consolidée (ou « dette financière nette ») se définit comme les emprunts bancaires et autres emprunts plus les découverts et autres emprunts à court terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie plus la juste valeur des swaps de devises liés à la couverture EUR/USD du principal des 820 millions de dollars d'Obligations Senior à 7,5 %. La dette nette exclut les dettes de location.
- **Besoin en fonds de roulement net** : défini comme le besoin en fonds de roulement net des provisions pour stock et créances clients ; les jours de besoin en fonds de roulement net sont calculés sur la base des ventes trimestrielles annualisées
- **Ajustements de la dette nette sans incidence sur la trésorerie** : comprend des effets de change sans impact de trésorerie sur le solde de la dette, les ajustements à la juste valeur définis par les normes IFRS sur le solde de la dette et d'autres éléments sans incidence sur la trésorerie.
- **Éléments sans incidence sur la trésorerie dans l'EBITDA** : inclut des provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie dans le calcul de l'EBITDA.
- **Besoin en fonds de roulement lié à l'activité** : inclut le besoin en fonds de roulement et les autres créances et dettes.
- **Charges de restructuration et autres éléments non-récurrents** : se compose principalement des coûts ayant une incidence sur la trésorerie liés à l'exécution du plan New Vallourec, y compris les indemnités de licenciement et autres coûts de fermeture d'installations.
- **Retour sur Capital Investi (ROIC)** : défini comme le résultat d'exploitation GAAP moins les impôts normalisés (supposés à un taux statutaire mixte), divisé par les capitaux propres, les intérêts minoritaires et toutes les dettes financières, les dettes de location et les passifs dérivés, moins tous les actifs financiers à court terme, y compris la trésorerie et équivalents de trésorerie, les investissements à court terme et les actifs dérivés à court terme.

# Définitions des données financières à caractère non strictement comptable

- **Génération de trésorerie globale** : se définit comme le flux de trésorerie disponible ajusté +/- charges de restructuration et autres éléments non-récurrents, des cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie. La génération de trésorerie globale correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité +/- les investissements industriels bruts et les cessions d'actifs et autres éléments ayant une incidence sur la trésorerie.
- **Besoin en fonds de roulement** : défini comme les créances clients plus les stocks moins les dettes fournisseurs (hors provisions).